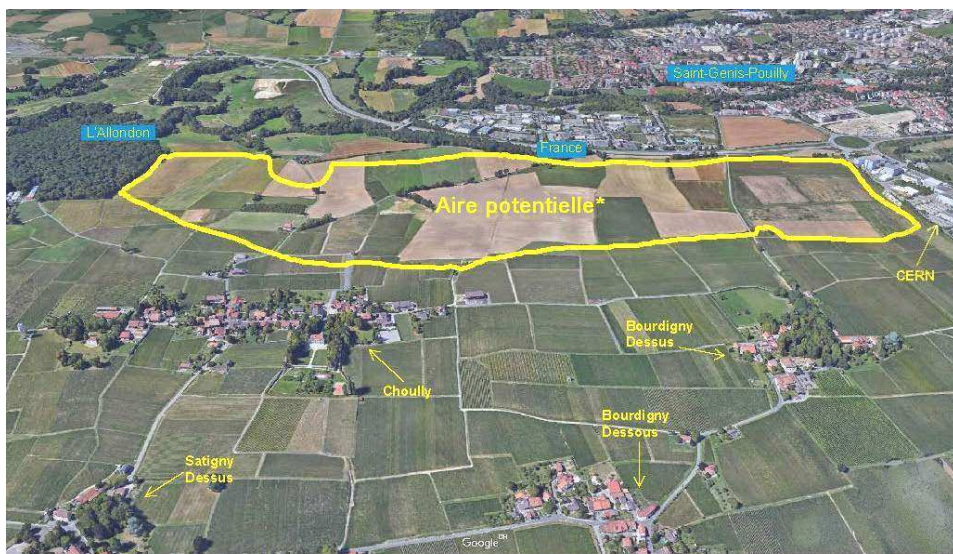


SIGNEZ ET FAITES SIGNER !

NON à la destruction de terres agricoles de grande valeur à Satigny par l'installation d'une décharge à ciel ouvert de déchets toxiques et OUI à des solutions alternatives de valorisation des mâchefers.



La Commune de Satigny est pressentie pour accueillir **une décharge** à ciel ouvert de résidus pollués sur un site agricole à Bourdigny. Le 21 novembre 2017, l'Etat a sélectionné trois sites pour conduire des investigations géologiques et techniques complémentaires afin de désigner le site définitif. Celui de Bourdigny en fait partie.

* 10 hectares seront choisis sur l'aire potentielle de 100 hectares

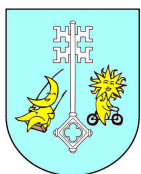
Les habitants de Satigny et tous ceux qui aiment la commune, s'opposent à ce projet et prônent des **solutions alternatives** de traitement des mâchefers et autres résidus (selon la loi PL8962-A du 23 mars 2001) plutôt que celle d'une décharge à ciel ouvert.

Faisons entendre notre voix pour prôner ces alternatives afin de sauver notre commune !

NON à la destruction de terres de grande valeur à Satigny par l'installation d'une décharge à ciel ouvert de déchets toxiques.

	Nom	Prénom	Age	Adresse complète/ NPA et localité	Signature
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					

Cette liste, même incomplète, voire ne comportant qu'une seule signature, est à déposer **jusqu'au 31 mars 2018** soit à la réception de la mairie de Satigny (boîte aux lettres dans la porte d'entrée), soit chez OPTIQUE MANDEMENT 146, ou à envoyer à : Michel Muller, AHCSA, route du Mandement 221, 1242 Satigny.



POURQUOI SIGNER CETTE PETITION ?

La Commune de Satigny est pressentie pour accueillir une décharge à ciel ouvert !

En remplacement de la décharge du Nant de Châtillon (qui arrive en fin d'exploitation en 2019), le canton a sélectionné trois nouveaux sites potentiels de stockage des mâchefers. L'un d'entre eux se trouve en contre-bas du village de Bourdigny (en direction du Jura), sur de très bonnes terres agricoles.

Quelles sont les caractéristiques de cette décharge (bioactive) de mâchefers ?

C'est une décharge de 10 hectares, à ciel ouvert, d'une profondeur de 15 mètres. Elle est prévue pour enfouir un million de mètres cubes de mâchefers, d'enrobés non recyclables et de déchets de chantier. Elle sera en activité pendant 20 à 25 ans.

Les mâchefers sont les résidus solides issus de l'incinération des ordures ménagères. Ils proviennent des Cheneviers.

Ces résidus pollués et toxiques traversent encore des processus chimiques et biologiques. Ils nécessitent donc des installations et une surveillance particulières.

Quel a été le processus de sélection du nouveau site ?

Le canton a d'abord identifié 14 sites potentiels sur 7 communes. 3 sites viennent d'être retenus pour des investigations géologiques et techniques complémentaires afin de désigner l'endroit définitif : «Bourdigny» (Satigny), les «Longs-Prés» (Versoix) et la «Forêt Collex-Bossy» (Collex-Bossy).

Ces sites sont situés en zone agricole (champs cultivés) et forestière exclusivement.

1. Les sept communes concernées se sont opposées à ce choix par des résolutions très claires !
2. Tout au long du processus, elles ont prôné d'explorer des méthodes alternatives éprouvées en Suisse et à l'étranger de valorisation des mâchefers. Ces traitements doivent permettre de diminuer le volume ainsi que la toxicité des mâchefers, et d'en réutiliser une grande proportion.
3. Les communes considèrent que le canton n'a pas mis les ressources nécessaires pour analyser les solutions techniques alternatives et qu'il sous-estime les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

En 2001 déjà, le Grand Conseil genevois avait ouvert un crédit pour l'étude d'une nouvelle décharge cantonale bioactive et de nouvelles techniques permettant d'améliorer le traitement des mâchefers. Ces nouvelles techniques n'ont pas été investiguées comme elles auraient dû l'être, alors qu'elles permettraient de réduire drastiquement le volume de mâchefers devant être stockés à vie.

Nos autorités politiques se mobilisent contre ce projet et font entendre leur ferme opposition à une nouvelle décharge, contraire aux aspirations et obligations de développement durable.

En outre, notre commune subit déjà passablement de nuisances. Satigny ne doit en aucun cas devenir le site cantonal obligé des activités générant bruit, trafic poids lourds, poussière et pollution.

Davantage d'informations sur notre site : www.ahcsa.ch

Satigny, janvier 2018

Qui peut signer une pétition?

La pétition peut être signée par toute personne, indépendamment de son âge, de son sexe, de sa nationalité ou de son lieu de domicile.